



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 13 OCTOBRE 2022**

Nombre en exercice : 31

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 28

Convocation du 5.10.2022

Affichage du 5.10.2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Moussonvilliers suite à la convocation du 5.10.2022, affichée le 5 octobre 2022.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, Mme BERGER Frédérique, M BLOTTIERE Philippe, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme ENCELIN Elyane, Mme EDOU Bernadette, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, Mme LEROY Céline, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, Mme SAUVANEIX Alexandra, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excuses : M ANQUETIL Dominique (donne pouvoir à M POIRIER Franck), M BOUTTIER Jean-Jacques, M DESCHAMPS Michel, Mme FEUGUEUR Stéphanie, M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M MICHEL-FLANDIN Patrice), Mme POUILLAIN Francine (donne pouvoir à Mme RADIGUET Angéline).

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur Pascal HOULLE est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022.10.175

DELEGATION AU PAYS DU PERCHE ORNAIS DE L'ELABORATION, LE SUIVI ET LA MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU CONTRAT DE TERRITOIRE AVEC LA REGION NORMANDIE

- Vu la délibération du 20 juin 2022 du Conseil Régional pour définir les modalités des nouveaux contrats pour 2023-2027,
- Considérant l'achèvement au 31 décembre 2022 du Contrat de Territoire en cours depuis 2017 avec la Région et le Département pour le financement de projets structurants à l'échelle intercommunale,
- Considérant que la Région et le Département proposent d'engager une nouvelle contractualisation à partir de 2023,
- Considérant les objectifs définis par la Région : viser un développement sobre en carbone, en énergie et en foncier, adapter le territoire aux effets du changement climatique, assurer la mutation de l'industrie, la transition numérique, préparer le territoire au vieillissement de la population.

Monsieur le Président rappelle que comme le précédent Contrat, il est proposé de déléguer au PETS du Pays du Perche ornaïen l'élaboration et la signature du Contrat de Territoire, ce regroupement permettant d'assurer la cohérence des projets proposés à l'échelle du Pays du Perche ornaïen qui fédère les Communautés de communes des Hauts du Perche, Coeur du Perche, Collines du Perche normand et le Pays de Mortagne au Perche, cela permettant de mieux coordonner les échanges.

Monsieur le Président, rappelle par ailleurs, le travail engagé par l'ensemble des collectivités des Hauts du Perche, visant à coordonner et optimiser leurs investissements à venir.

Dans ce cadre un programme d'actions en cours de finalisation devrait être arrêté, fixant les priorités et la chronologie de l'engagement de ce programme pour la période couvrant les années 2023-2027.

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 061-200068856-20221013-2022_10_175-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De déléguer au PETR du Pays du Perche ornais l'élaboration, en étroite collaboration avec la CdC des Hauts du Perche, ainsi que la signature du Contrat de Territoire avec la Région et le Département pour 2023-2027, dans le respect stricte du programme d'actions 2023-2027 qui sera arrêté par l'ensemble des collectivités de notre territoire avant la fin de l'année 2022.

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

Le Président,
Emmanuel LE SECQ

